ART. PREMIER N° 4

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2025

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 929)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 4

présenté par M. Di Filippo, M. Bazin, M. Boucard, M. Cordier, Mme Corneloup et M. Jeanbrun

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« qui sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel pour alléger la formulation.